

Demande d'admission à l'internat

Année scolaire 2024/2025

NOM et prénom de l'élève :

Classe en 2024-2025 : 1ère demande Renouvellement

Numéro de téléphone de l'élève :

Né(e) le Sexe : M F

Coordonnées des responsables légaux

Responsable légal 1 :

Adresse complète :
.....

Tél. port : Tél fixe :

Responsable légal 2 :

Adresse complète :
.....

Tél. port : Tél fixe :

Moyen de transport utilisé :

Arrivée possible au lycée le lundi matin à 7h50 : Oui Non

Choix du forfait (engagement pour l'année scolaire) :

Forfait 6 jours * (du dimanche soir au vendredi matin)

Forfait 5 jours (du lundi matin au vendredi matin)

* Le nombre de places à l'internat, notamment le dimanche soir, étant contingenté, une commission se réunira le mardi 8 juillet. Les responsables légaux 1 seront tenus au courant par mail avant le 12 juillet 2024. Si une contrainte particulière appuie votre demande de forfait 6 jours, merci de rédiger un courrier explicatif.

Autorisation de sortie le mercredi après-midi : Les internes sont autorisés à sortir du lycée le mercredi après les cours et doivent être de retour pour 18 heures. Les responsables, qui le souhaitent, peuvent faire parvenir un courrier au lycée indiquant qu'ils refusent ou restreignent cette autorisation de sortie à l'adresse suivante : saisie.absence@ac-orleans-tours.fr